



*OIC/ACM-2018/CG-MYANMAR/REP*

*ANNEXE - II*

**RAPPORT**

**DUGROUPE DE CONTACT SUR LES ROHINGYAS MUSULMANS DU  
MYANMAR REUNI EN MARGE DE LA REUNION ANNUELLE DE  
COORDINATION**

**SIEGE DES NATIONS UNIES – NEW YORK**

**25 SEPTEMBRE 2018**

## RAPPORT

### **DUGROUPE DE CONTACT SUR LES ROHINGYAS MUSULMANS DU MYANMAR REUNI EN MARGE DE LA REUNION ANNUELLE DE COORDINATION**

**NEW YORK, 25 SEPTEMBRE 2018**

1. Les ministres des Affaires étrangères membres du Groupe de contact de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur les musulmans Rohingyas du Myanmar ont tenu leur réunion en marge de la réunion annuelle de coordination le 25 septembre 2018 à New York sous la présidence de Son Excellence le Secrétaire général, Dr Yousef A. Al-Othaimeen.
2. La réunion a condamné les actes de brutalité systématiques et les terribles atrocités perpétrés contre la communauté musulmane Rohingya du Myanmar, en particulier après le 25 août 2017, qui constituent une violation grave et flagrante du droit international, des conventions internationales relatives aux droits humains et du droit international humanitaire et ce au mépris total de la responsabilité de l'État du Myanmar qui est de protéger sa minorité musulmane civile non armée; Elle a notamment dénoncé l'implication des forces de sécurité et des milices dans les actes de violence persistants envers les musulmans Rohingyas, notamment les viols collectifs, les assassinats de milliers de bébés et d'enfants, les incendies volontaires, les brutalités, les disparitions forcées, les expulsions, détentions, tortures, en plus des incendies de maisons Rohingyas, de lieux de culte, de villages et de champs de cultures sur pied.
3. La réunion s'est déclarée gravement préoccupée par le fait que la communauté Rohingya continue à faire l'objet de discriminations systématiques dans l'État de Rakhine, notamment meurtres, viols, expulsions et expulsions forcées d'habitants découlant de l'absence de statut légal avec des restrictions à leur liberté de circulation, l'accès à la terre, la nourriture, l'eau, l'éducation, les soins de santé ainsi que les restrictions sur le mariage et les actes de naissance.
4. La réunion s'est également déclarée préoccupée par le fait que toute radicalisation ou infiltration d'éléments radicaux dans la communauté minoritaire Rohingya pourrait compliquer davantage la solution du problème et avoir des incidences sur la sécurité régionale.

5. La réunion a exprimé sa profonde indignation devant les rapports, évaluations et conclusions crédibles provenant de diverses organisations internationales et de défense des droits de l'homme selon lesquels les atrocités récentes font partie d'une stratégie et d'un plan de nettoyage ethnique au préjudice des Rohingya musulmans de l'État de Rakhine, qui ont touché depuis août 2017, plus de 700.000 musulmans qui ont été déplacés de force au Bangladesh, en plus des 87.000 Rohingyas déplacés depuis les incidents violents d'octobre 2016 et des plus de 300.000 autres qui ont fui les épisodes de violence antérieurs depuis 1990.
6. La réunion a exprimé sa pleine solidarité avec le gouvernement et le peuple du Bangladesh, injustement affectés par l'afflux d'un million de Rohingyas et les remercie d'ouvrir leurs cœurs et leurs frontières à cette communauté en détresse, confrontée à une menace existentielle face aux politiques déviantes et brutales du «nettoyage ethnique» poursuivies systématiquement et à une échelle génocidaire, au Myanmar, en violation des droits de l'homme et au mépris total de toutes les normes et lois internationales et civilisées.
7. La réunion a invité le gouvernement du Myanmar à:
  - a) Prendre des mesures urgentes pour garantir le retour durable des réfugiés Rohingyas, des Rohingyas déplacés internes et externes dans leur pays d'origine, l'État d'Arakan, dans la sécurité, la dignité et avec des moyens de subsistance garantis.
  - b) Honorer ses obligations en vertu du pacte international et des pactes relatifs aux droits de l'homme et prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à tous les aspects et manifestations de nettoyage ethnique, de génocide, de violences de toutes sortes, de milices vigiles, de dispersion et de pratiques discriminatoires à l'encontre des Rohingyas musulmans, ainsi qu'aux tentatives incessantes d'oblitérer leur culture et leur identité islamiques, y compris par leur radiation des listes de ménages et la démolition des lieux de culte, des institutions et des maisons des minorités musulmanes.
  - c) Éliminer les causes profondes du problème à la racine, y compris le déni de la citoyenneté sur la base de la loi de 1982 sur la citoyenneté qui conduit à l'apatridie et à la privation de leurs droits et à la dépossession et la discrimination persistantes des minorités musulmanes Rohingya, et à rechercher une solution juste et durable à ce problème.
  - d) S'attaquer à tous les aspects de l'insécurité à Rakhine et, à cette fin, collaborer de manière positive avec les gouvernements des pays voisins, y compris le Bangladesh, sur les aspects extérieurs de l'insurrection et du militantisme à Rakhine, la colonisation, la contrebande de drogues et d'armes illégales, ainsi que la coopération dans divers secteurs pour le développement et le relèvement économique d'intérêt mutuel et le rétablissement de la citoyenneté de la communauté musulmane Rohingya avec tous les droits connexes révoqués par la loi de 1982 sur la citoyenneté.

- e) Rétablir immédiatement la stabilité et la sécurité dans l'État de Rakhine, principalement en faisant preuve de la plus grande retenue, en mettant fin à tous les actes de violence et en protégeant toutes les personnes sans distinction de race ou de religion.
  - f) Permettre aux musulmans une liberté de mouvement conséquente et sans entrave dans l'État de Rakhine pour trouver des moyens de subsistance et accéder aux soins de santé et à l'éducation sans restrictions ; autoriser un accès libre et sans entraves au personnel local et international des agences humanitaires pour permettre aux musulmans et aux populations vulnérables de bénéficier d'une aide humanitaire adaptée à leurs besoins.
  - g) Abroger les politiques, directives et pratiques qui marginalisent économiquement la communauté Rohingya, telles que la démolition de maisons sous prétexte qu'elles ne sont pas autorisées, la confiscation de terres au nom du développement et des projets sociaux qui les privent des opportunités commerciales et d'accès aux marchés ainsi que des possibilités d'emploi
  - h) Mettre en œuvre les recommandations de la Commission de l'État de Rakhine, présidée par M. Kofi Annan, publiée le 24 août 2017 dans un délai raisonnable pour la stabilité, la paix et la prospérité dans l'État de Rakhine, en pleine concertation avec toutes les communautés concernées.
  - i) Accepter de permettre à la mission d'investigation du CDH des NU de mener une enquête approfondie et indépendante sur toutes les violations présumées de la législation internationale des droits de l'homme et de traduire les auteurs en justice.
  - j) Prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la paix et l'harmonie intercommunautaires par le dialogue et un processus de réconciliation complet impliquant tous les membres de la communauté et de la société du Myanmar, y compris la lutte contre la montée des discours de haine et la propagande des extrémistes de droite contre la population Rohingya.
8. La réunion a exprimé son optimisme prudent quant aux arrangements généraux convenus entre les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar pour amorcer un retour et une réintégration durables de tous les Rohingyas déplacés au sein de la société du Myanmar en tant que membres égaux, et dans l'attente de la pleine réalisation de ces arrangements dans l'esprit et la lettre, exhorte les Etats membres et la communauté internationale à soutenir le gouvernement du Bangladesh et la communauté Rohingya et à apporter une assistance humanitaire conséquente dans le cadre de la responsabilité collective de l'aboutissement du processus de rapatriement.
9. La réunion a pris note du mémorandum d'accord signé le 6 juin 2018 entre le Gouvernement du Myanmar, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), afin de contribuer au processus de rapatriement des personnes déplacées de l'État de Rakhine en application de "l'Arrangement sur le retour des

personnes déplacées de l'État de Rakhine", qui a été convenu entre les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh le 23 novembre 2017.

10. La réunion a invité les États membres de l'OCI à se joindre aux efforts de la communauté internationale pour lever toutes les restrictions à la liberté de mouvement dans l'État de Rakhine et garantir un processus de vérification de la citoyenneté inclusif et transparent qui ne laisse personne sans accès aux services sociaux essentiels, y compris l'éducation et les soins de santé.
11. La réunion a également appelé les États membres, les institutions de l'OCI et les ONG islamiques à continuer de fournir généreusement une aide humanitaire afin d'alléger les souffrances des personnes déplacées et des réfugiés Rohingyas, notamment en soutenant les efforts des pays hôtes. À cet égard, la réunion a décidé de poursuivre ses efforts pour coordonner et acheminer l'aide humanitaire destinée à sauver des vies, en particulier les fournitures médicales et alimentaires, dans les zones touchées du Myanmar. En outre, la réunion a exhorté tous les États à continuer d'accorder toutes les formes possibles d'aide humanitaire et d'assistance aux musulmans Rohingyas, en particulier aux personnes déplacées et aux réfugiés vivant hors de leur pays, y compris la collecte de fonds pour l'aide humanitaire.
12. La réunion a appelé les États membres de l'OCI et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts pour assurer le retour de tous les réfugiés du Myanmar déplacés et à intensifier leurs efforts dans les forums internationaux pour rétablir les droits de nationalité et de citoyenneté des Rohingyas de même que pour protéger les droits des minorités musulmanes au Myanmar.
13. La réunion s'est félicitée des déclarations de différents leaders religieux et communautaires qui ont appelé au calme et ont publiquement désapprouvé l'utilisation de la violence contre les civils au nom du bouddhisme.
14. La réunion a appuyé les efforts de dialogue interconfessionnel de grande envergure et a encouragé le gouvernement du Myanmar à soutenir des initiatives novatrices visant à promouvoir l'harmonie interethnique et intercommunautaire. Les États membres ont été invités à cet effet à faciliter de tels projets en coopération avec les autorités présentes sur le terrain.
15. La réunion a noté que l'aide au développement infrastructurel et l'engagement des communautés seraient plus efficaces pour rétablir la paix dans les zones touchées. À cet égard, la BID et le FSI devraient jouer un rôle plus actif dans ce domaine.
16. La réunion a pris acte des coûts substantiels et de l'ampleur des défis sociaux encourus par les pays de la région en raison de l'accueil de Rohingyas déplacés

de force du Myanmar et invite les Etats membres de l'OCI à aider ces pays conformément aux principes de partage du fardeau et de responsabilité collective et dans un esprit de solidarité islamique.

17. La réunion a pris acte des efforts déployés par les États Membres pour fournir une assistance humanitaire et au développement au profit des Rohingyas et a encouragé tous les États à élaborer des projets de développement qui dispenseraient des services d'éducation et de santé ainsi que des prestations de formation professionnelle à tous les habitants de Rakhine en dehors de toutes considérations d'ethnicité ou de religion.
18. La réunion s'est félicitée de la visite d'une délégation du Conseil de sécurité des Nations Unies au Bangladesh et au Myanmar codirigée par le Koweït, le Pérou et le Royaume-Uni (28 avril-2 mai 2018) en vue de trouver une solution durable au sort des Rohingyas persécutés.
19. La réunion a souligné la nécessité d'actions concrètes au niveau du Conseil de sécurité pour faciliter le rapatriement durable des Rohingyas dans leur mère-patrie et a rappelé à cet égard la visite des ministres des Affaires étrangères de l'OCI aux camps de Cox's Bazar (5 mai 2018) pour évaluer la situation sur le terrain en ce qui concerne le sort des Rohingyas.
20. La Réunion a souligné l'importance d'établir le Comité Ministériel Ad hoc de la Responsabilité pour des Violations de Droits de l'homme Contre le Rohingya qui a été décidé au 45ème Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenu à Dhaka, au Bangladesh, les 5 et 6 mai 2018. La Réunion a recommandé vivement à tous les groupes géographiques de confirmer, au Secrétariat Général au plus tôt, leurs membres dans le Comité.
21. La réunion a demandé au Secrétaire général de l'OCI de prendre des dispositions pour qu'une délégation de haut niveau se rende au Myanmar pour discuter de préoccupations mutuelles et des crises auxquelles les Rohingyas sont confrontés. À cet égard, la réunion a invité le gouvernement du Myanmar à recevoir la délégation et à faciliter la visite.
22. La réunion a demandé à la Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI de continuer à faire de la situation de la minorité musulmane Rohingya une question prioritaire et ce en particulier lors des prochaines sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève.

23. La réunion a également demandé au Secrétaire général de l'OCI de continuer à explorer les initiatives possibles avec le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'ASEAN afin de dialoguer avec le Gouvernement du Myanmar pour résoudre le problème des Rohingyas.
24. La réunion a appelé les missions permanentes des Etats membres de l'OCI à Genève à rester constamment au fait de la situation des droits fondamentaux de la minorité musulmane Rohingya du Myanmar au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et, en tant que mise à jour de la résolution A / HRC / 29/21 sur «La situation des droits humains des musulmans Rohingyas et des autres minorités au Myanmar», adoptée lors de la 29ème session ordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en juin 2015, à déposer un projet de résolution du même groupe devant la 39ème session ordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui se tiendra en septembre 2018 ainsi qu'à la 40ème session ordinaire en mars 2019, avec les mises à jour et inclusions nécessaires reflétant la dégradation continue de la situation des musulmans Rohingyas du Myanmar depuis octobre 2016, et plus précisément depuis août 2017, entraînant la crise actuelle due à l'exode forcé de plus de sept cent mille musulmans Rohingyas au Bangladesh.
25. La réunion a demandé aux groupes de contact de l'OCI à New York, Genève et Bruxelles de convoquer des réunions pour examiner l'évolution de la situation de la minorité musulmane Rohingya et étudier toutes les stratégies possibles aux Nations Unies, à l'Union européenne et au sein des autres organisations internationales, pour mettre fin aux souffrances de la minorité musulmane Rohingya et d'ne faire rapport au Secrétaire général de l'OCI.

\*\*\*